

Annonce Personnel fixe

Entreprise n°

Contrat n°

Employeur Nom et localité

Personne assurée

Nom

Prénom

Numéro AVS

Rue, NPA et localité

Date de naissance

Sexe

m f

Etat civil

Célibataire

Divorcé(e)

Marié(e) depuis

Lié(e) par un partenariat enregistré

Veuf/veuve

En partenariat dissous par décès

En partenariat dissous judiciairement

Entrée chez l'employeur signataire

Entrée dans l'institution de prévoyance

Nom et adresse du dernier employeur

Indications relatives au rapport de prévoyance

Salaire

Salaire annuel AVS projeté en CHF

Taux d'occupation en %

Variante de plan

Plan A

Plan B

Plan C

Plan D

Plan D Plus

Transfert prestation de libre passage

La prestation de libre passage a été versée par l'ancienne institution de prévoyance à UBS SA à Zurich, sur le compte IBAN CH74 0023 0230 9042 1301 B de fpa Fondation de Prévoyance Film und Audiovision à Zurich.

La prestation de libre passage sera versée par l'ancienne institution de prévoyance à UBS SA à Zurich, sur le compte IBAN CH74 0023 0230 9042 1301 B de fpa Fondation de Prévoyance Film et Audiovision à Zurich.

Capacité de travail

Pleine capacité de travail

Oui Non

Pour les personnes ne jouissant pas de leur entière capacité de travail, le formulaire «Complément à l'annonce» doit impérativement être complété.

Cotisations

La cotisation de prévoyance est pour moitié à la charge de la personne assurée et pour moitié à la charge de son employeur.

L'employeur prend acte du fait qu'il doit virer les cotisations de l'employeur et de l'employé à l'organe de gestion.

Signature

Les indications ci-dessus ont été vérifiées et jugées exactes.

Date

Cachet et signature de l'employeur

À retourner à

Fondation de Prévoyance Film et Audiovision
c/o Allvisa Services AG
case postale
8027 Zurich